



**PRÉFET  
DU FINISTÈRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction de la coordination des politiques  
publique et de l'appui territorial  
Bureau de la coordination**

**ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N° 2020321-0004 DU 16 novembre 2020  
PORTANT MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU  
DU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX DU BAS LEON**

-----  
Le préfet du Finistère,  
Officier de la Légion d'honneur,

- VU le Code de l'environnement et notamment ses articles L212-3 à L212-11 et R212-26 à R212-48 (Livre II, Titre 1) ;
- VU le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) du bassin Loire Bretagne, approuvé par le préfet coordonnateur du bassin Loire Bretagne le 18 novembre 2015 ;
- VU l'arrêté préfectoral n° 2007-0173 du 15 février 2007 fixant le périmètre du schéma d'aménagement et de gestion des eaux du Bas Léon ;
- VU l'arrêté préfectoral n° 2019290-0001 du 17 octobre 2019 renouvelant la composition de la commission locale de l'eau du schéma d'aménagement et de gestion des eaux du Bas Léon ;
- VU la désignation du président de l'association des maires et présidents d'établissements publics de coopération intercommunale du Finistère du 9 novembre 2020 ;

Considérant qu'il y a lieu de modifier la composition de la commission locale de l'eau du schéma d'aménagement et de gestion des eaux du Bas Léon pour tenir compte de cette nouvelle désignation,

SUR proposition du secrétaire général de la préfecture du Finistère

**ARRETE :**

**Article 1 :** L'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté préfectoral du 17 octobre 2019 susvisé est modifié ainsi qu'il suit :

Au 1<sup>o</sup>) Les mots suivants

« - Représentants élus des établissements publics de coopération intercommunale nommés sur proposition de l'Association des Maires et présidents d'E.P.C.I du Finistère

Mme Marguerite LAMOUR, Maire de PLOUDALMEZEAU  
M. Pierre ADAM, Maire de KERNILIS  
M. André TALARMIN, Maire de PLOUARZEL  
M. Raphaël RAPIN, Maire de GUISSENY  
M. Prosper QUELLEC, Conseiller municipal de LESNEVEN  
Mme Marie-Annick CREAC'H-CADEC, Maire de PLABENNEC  
M. Guy TALOC, Maire de TREGLONOU  
M. Albert BERGOT, Adjoint au maire de PLOUGUIN  
M. Lucien KEREBEL, Maire de TREBABU  
M. Gilles MOUNIER, Maire de SAINT RENAN

M. Eric PENNEC, Maire de LANHOUARNEAU  
M. Jean-René LE GUEN, Maire de TREMAOUEZAN»

sont remplacés par les mots suivants :

« - Représentants élus des établissements publics de coopération intercommunale nommés sur proposition de l'Association des Maires et présidents d'E.P.C.I du Finistère

Mme Véfa KERGUILLÉC, vice-présidente de Brest Métropole  
Mme Marie Annick CREAC'HCADEC, vice-présidente de la communauté de communes du pays des Abers  
M. Guy TALOC, vice-président de la communauté de communes du pays des Abers  
Mme Nadège HAVET, vice-présidente de la communauté de communes du pays des Abers  
M. Christophe BELE, vice-président de la communauté Lesneven Côtes des Légendes  
M. René PAUGAM, vice-président de la communauté Lesneven Côtes des Légendes  
M. Raphaël RAPIN, vice-président de la communauté Lesneven Côtes des Légendes  
M. Michel TANNE, vice-président de la communauté Lesneven Côtes des Légendes  
M. Eric PENNEC, vice-président de Haut Léon Communauté  
Mme Marguerite LAMOUR, vice-présidente de Pays d'Iroise Communauté  
M. Lucien KEREBEL, vice-président de Pays d'Iroise Communauté  
M. Gilles MOUNIER, vice-présidente de Pays d'Iroise Communauté ».

Article 2 : l'arrêté préfectoral n°2020318-0001 du 13 novembre 2020 portant modification de la composition de la commission locale de l'eau du schéma d'aménagement et de gestion des eaux du Bas Léon est abrogé.

Article 3 : Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs du département du Finistère et mis à disposition du public sur le site Internet [www.gesteau.eaufrance.fr](http://www.gesteau.eaufrance.fr)

Article 4 : Le secrétaire général de la préfecture du Finistère, le sous-préfet de Brest et le président de la Commission locale de l'eau du schéma d'aménagement et de gestion des eaux du Bas Léon sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Quimper, le 16 novembre 2020

Le Préfet,  
Pour le Préfet,  
Le Secrétaire Général,

  
Christophe MARX